

REGLEMENT DES 24H ROLLERS DU MANS

Catégorie LONGBOARDS

« *UNE AVENTURE, UN DÉFI ENTRE AMIS* »

Mis à jour au 18 MARS 2018

SOMMAIRE

Chapitre I. PRESENTATION	5
Article 1. Organisateur	5
Article 2. Type d'épreuve	5
Article 3. Objectif	5
Article 4. Lieu	5
Article 5. Date et horaires.....	5
Chapitre II. MODALITES DE PARTICIPATION.....	5
Article 1. Engagement	5
Article 2. Accès à la compétition	6
Article 3. Matériel autorisé	6
Article 4. Matériel non autorisé	6
Article 5. Ages des concurrents	6
Article 6. Mineurs et spécificités	6
Article 7. Composition de l'équipe	6
Article 8. Niveau des participants	7
Article 9. Débutants	7
Article 10. Handicapés	7
Article 11. Chronométrage – par puces électroniques	7
Article 12. Comportement sur la piste	8
Article 13. Relais : Le passage de témoin	8
Article 14. Zone relais : réservée aux patineurs	8
Article 15. Jury : arbitres et réclamations	8
Article 16. Départs pour les SOLOS	9
Article 17. Abandon : problème technique ou physique d'un équipier sur la piste	9
Article 18. Tenues / port du casque	9
Article 19. Dossards	9
Article 20. Coach Solo	9
Article 21. Ravitaillement en course NOUVEAU	9
Article 22. Remise des prix	10
Chapitre III. CATEGORIES ET TARIFS	10
Article 1. Le forfait inscription comprend	10
Article 2. Le forfait ne comprend pas	10
Article 3. Catégories	11
Article 4. Spécificités des catégories :	11
Chapitre IV. INSCRIPTIONS.....	12
Article 1. Modalités d'inscription	12
Article 2. Tarifs	12
Article 3. Retrait des dossards	12
Article 4. Pièces à fournir au moment du retrait des dossards	12
Article 5. Le pack équipe	13
Article 6. Fichier informatique	13
Chapitre V. PROGRAMME	13
Article 1. LA COMPÉTITION DES 24 HEURES ROLLERS PAR ÉQUIPE : CHRONOLOGIE :	13
Article 2. Modification / neutralisation / annulation	15
Article 3. Neutralisation de la course	15
Article 4. Assurances	15

Chapitre VI. REGLEMENT INTERIEUR DU SITE	16
Article 1. Camping	16
Article 2. Horaires d'ouverture du camping	16
Article 3. Tarifs camping	16
Article 4. Véhicules	16
Article 5. Vivre ensemble	16
Article 6. Responsabilité	16
Article 7. Électricité	17
Article 8. Barbecue	17
Article 9. Emplacement.....	17
Article 10. Tentes hors camping	17
Article 11. Loges	17
Article 12. Boxes	17
Article 13. Accès boxes pour les accompagnateurs	17
Article 14. Coaches et accompagnateurs	17
Article 15. Attribution des boxes	18
Article 16. Attribution des boxes solos et duos	18
Article 17. Respect de l'environnement	18
Article 18. Suiveurs et photographes	18
Article 19. Accès à la piste	18
Article 20. Animaux	18
Chapitre VII. MEDICAL	19
Article 1. Services Généraux	19
Article 2. Évacuation vers les centres hospitaliers du Mans	19
Article 3. Frais d'évacuation.....	19

Chapitre I. PRESENTATION

Article 1. Organisateur

La compétition « les 24 HEURES DU MANS ROLLERS » par équipe est organisée par « La Tribu Rollers », association loi 1901 à but non lucratif, affiliée à la Fédération Française de Roller Sport. Le siège de l'association est situé **Maison des Syndicats et des associations, 4 rue d'Arcole 72000 LE MANS.**

Article 2. Type d'épreuve

Il s'agit d'une compétition de 24 Heures en relais par équipe de 1, à 6 participants selon les catégories. La catégorie longboard est intégrée à l'épreuve en Rollers inline et quad .

Article 3. Objectif

Parcourir la plus grande distance possible en 24 Heures, sur un longboard, en se relayant (sauf catégorie solo) ou simplement terminer, devenir « FINISHER » de ce DEFI entre amis, collègues de bureau, de fac, de club, etc.

Article 4. Lieu

Sur le prestigieux CIRCUIT BUGATTI des 24 Heures du Mans, long de 4.185 Kilomètres.

Article 5. Date et horaires

26eme semaine de chaque année,

en 2018 les 30 Juin et 1er juillet,

DÉPART : 16 H LE SAMEDI ; ARRIVÉE : 16H LE DIMANCHE.

Chapitre II. MODALITES DE PARTICIPATION

Article 1. Engagement

Tout engagement est ferme et définitif. Il implique **l'acceptation complète du présent règlement** et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 2. Accès à la compétition

La compétition est ouverte à toute personne, licenciée ou non, de nationalité française ou étrangère, sous conditions de respecter les modalités d'inscriptions (Réf Chapitre 4).

Article 3. Matériel autorisé

Le mode de déplacement est exclusivement le longboard (autre dénomination: le skateboard).

Les critères suivants sont à respecter :

- maximum de 4 roues,
- la longueur ne doit pas dépasser 160 cm ,
- le diamètre des roues ne peut être supérieur à 200mm.

Article 4. Matériel non autorisé

La pratique « nordic skating » (avec des bâtons), du ski-roues, du paddle ne sont pas autorisées.

Article 5. Age des concurrents

L'épreuve des 24 heures Longboards est accessible aux concurrents majeurs au jour de l'épreuve. La Parade est ouverte à tous.

Article 6. Mineurs et Spécificités

Pas de disposition particulière car compétition ouverte seulement aux majeurs.

Article 7. Composition de l'équipe

Chaque équipe doit être composée de concurrents majeurs.

Le capitaine d'une équipe doit obligatoirement être une personne majeure.

Article 8. Niveau des participants

Chaque participant doit savoir maîtriser sa trajectoire, freiner et tourner correctement. La piste est très large (entre 7 et 11 mètres). Les juges arbitres se réservent le droit d'arrêter tout participant considéré comme dangereux pour les autres (ex : les réels débutants ayant moins de 15 à 20 heures de pratique).

Article 9. Débutants

Les coureurs participent à la compétition de leur propre initiative, sous leur entière et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une défaillance liée au matériel ou à la technique individuelle.

Article 10. Handicapés

L'épreuve est accessible aux personnes en situation de handicap (Non-voyants, unijambistes...) Ils doivent prendre les mesures nécessaires pour participer en toute sécurité pour eux-mêmes et pour les autres participants. Les juges arbitres sont habilités à contrôler ce point et les décisions qui s'imposeraient en cas de manquement à cette règle.

Article 11. Chronométrage – par puces électroniques

1. Chaque équipe possède **2 puces électroniques** : 1 puce installée sur la personne qui concoure, 1 autre sur la personne qui attend de prendre son relais. Une fois le relais effectué (passage du bâton-relais), le participant qui vient de terminer donne sa puce au prochain qui prendra le relais ;
2. La puce doit impérativement être **positionnée à la cheville** (moins de 50 cm du sol). En cas de perte d'une puce, la cellule chronométrage vous en fournira une nouvelle dans les meilleurs délais (attention, dans ce cas, il vous sera facturé 100 € par puce égarée ou détériorée) ;
3. Une seule puce (et un seul concurrent) d'une même équipe est autorisée en même temps à tourner sur le circuit ;
4. Chaque solo disposera d'une seule puce électronique. En cas de perte ou détérioration d'une puce, les tours non chronométrés ne sont pas comptabilisés.

Article 12. Comportement sur la piste

1. Il est interdit aux participants de se faire aider par d'autres concurrents dans le but manifeste et volontaire permettant le maintien ou l'augmentation de la vitesse. (Exemple : main accrochée au participant qui le précède ou coureur poussant le participant le précédant) ;
2. Le contact physique par la main entre participant est possible mais il ne doit y avoir de traction ou de propulsion par un autre participant. Tout concurrent surpris par un juge en situation de triche par rapport à ce point de règlement recevra un avertissement. Au 2eme avertissement il sera sanctionné de 2 tours de pénalité. Au 3eme avertissement l'exclusion de l'épreuve sera prononcée par les juges arbitres ;
3. Il est interdit de faire demi-tour sur le circuit ;
4. Il est interdit de s'arrêter (sauf en cas de chute ou de blessure) à l'exception de la zone de ravitaillement.

Article 13. Relais : Le passage de témoin

1. Les relais se font exclusivement dans la ligne droite des stands dans la « zone de relais ». Ils s'effectuent à l'aide d'un bâton-relais (comme en athlétisme). Les équipes sont libres tant dans l'ordre de la prise de relais de chaque équipier que du nombre de tours consécutifs que chaque équipier peut effectuer ;
2. Chaque participant doit être obligatoirement muni du témoin lorsqu'il effectue un tour de circuit. Les tours effectués sans le témoin ne seront pas comptabilisés.

Les concurrents en SOLO n'ayant pas de relais à donner ne sont pas tenu à cette règle ;

3. Améliorations, sécurité et fluidité. La ligne droite des stands est divisée en 2 :

- a. Un couloir (1/3 de la largeur de la piste) pour ceux qui ne s'arrêtent pas.
- b. Un second couloir pour ceux qui effectuent leur relais (2/3 de la piste).

Article 14. Zone relais : réservée aux relayeurs

Cette « zone de relais » délimitée est exclusivement réservée aux concurrents munis d'un casque et de leur longboard. Les coachs, le public ou autres accompagnateurs doivent se **tenir derrière le mur prévu** à cet effet, **sous peine de retrait de leur « Pass »** et d'une pénalité de 30 minutes infligée à l'équipe.

Article 15. Jury : arbitres et réclamations

Le jury officiel est composé d'un « juge arbitre » dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté des juges de course de Skateboard - Longboard nommés par la Fédération Française de Roller Sports. En cas de litige sur la partie sportive du règlement, seuls les juges sont habilités à formuler un avis.

Article 16. Départs pour les LONGBOARD

Le départ de l'épreuve s'effectue à 16 heures précisément. 1 seul et unique représentant de l'équipe le témoin en main.

Le départ se fait dans la tradition « 24H moto » avec les athlètes d'un côté de la piste et les chaussures et longboard de l'autre. Le départ dit « en chaussettes » est donné au signal lors de l'abaissement du drapeau.

Les concurrents traversent la piste, enfilent leurs chaussures et montent sur leur longboard et s'élancent pour 2 tours minimum.

Pour des raisons de sécurité, le départ étant donné au même moment que les 24 Heures Rollers, Les Longboarders sont positionnés sur une grille de départ en début de ligne droite située au-delà du dernier participant prenant le départ en roller .

Les concurrents sont positionnés dans l'ordre selon l'emplacement qu'ils auront obtenu lors **des qualifications.**

A 14 Heures précises, chaque équipe, ou solo présente un membre muni d'une puce de chronométrage à la cheville, pour une séance de qualification (meilleur temps sur 300m) qui détermine la position sur la ligne de départ. Toute absence à cette épreuve de qualification entraînera un départ en fond de grille.

Article 17. Abandon : problème technique ou physique d'un équipier sur la piste

En cas d'un arrêt d'un membre de l'équipe sur le circuit, qui entraîne une incapacité à reprendre la course, le corps arbitral dispose d'un délai de 15 min pour rapporter la puce et donner l'autorisation au relayeur situé dans la zone de relais de prendre le départ. Si le relayeur part avant une autorisation du corps arbitrale, l'équipe se verra infligé une pénalité de 30 minutes.

Article 18. Tenues / port du casque

- 1.** Tous les membres d'une même équipe doivent porter **le même haut de corps** (t-shirt classique ou autre) durant l'épreuve.
- 2. Le port du casque est obligatoire** sur la piste durant tout le déroulement de l'épreuve. Toute personne sans casque sur la piste est immédiatement mise hors course. L'équipe se verra infliger une pénalité de 30 minutes.
- 3. Le port de chaussures est obligatoire.**
- 4.** Le port de protections telles que protège-poignets, coudières, genouillères, short de protection, est recommandé.

Article 19. Dossards

Le dossard doit être porté **dans le dos** et accroché de façon lisible avec 4 épingles minimum. Les juges se réservent le droit d'arrêter temporairement et à tout moment un concurrent dont le dossard est mal positionné ou non lisible. Il est interdit de dupliquer et de plier son dossard. Pensez à prendre des épingles à nourrice (4 minimum) pour fixer correctement le dossard.

Article 20. Coach Solo

Un dossard COACH est prévu pour les SOLOS, il doit porter de façon visible dans la zone de relais des SOLOS. (Un assistant coach est aussi autorisé dans cette zone)

Article 21. Ravitaillement en course

- 1.** Un point de ravitaillement en eau est prévu avant et après les relais. Pour des raisons de gaspillage en eau et bouteilles plastiques le ravitaillement "à la volée" n'est plus autorisé sur le circuit. Il est

prévu un « stand fontaine 24/24 » installé dans le box N° 20. Sur présentation d'un bidon ou d'une bouteille d'une contenance maximale de 50 CL les bénévoles de l'organisation rempliront ce contenant en eau. La même quantité d'eau que les années précédentes sera mise à disposition.

2. Ce ravitaillement est prévu pour les temps de relais. Il ne se substitue pas à l'hydratation nécessaire et prévue par chaque participant à une épreuve de 24H. Une croix sera apposée sur le dossard à chaque ravitaillement avec un maximum de 4 passages par personnes.

3. Les concurrents des équipes ne pourront recevoir aucun ravitaillement sur le circuit et ce notamment dans la zone de relais. Cependant, chacun sera libre d'emporter avec lui un porte-bidon ceinture ainsi qu'un ravitaillement personnel.

4. Les concurrents SOLO et DUOS seront autorisés à prendre un ravitaillement en eau dans leur zone sur le bord de la piste située en début de ligne droite d'arrivée).

Article 22. Modification / neutralisation / annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires (ex : pandémie) ou de toute autre circonstance, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier l'horaire de départ ou d'arrivée, d'annuler ou de neutraliser la course sans que les concurrents, les partenaires et prestataires puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 23. Neutralisation de la course

- Le responsable médical de l'organisation peut demander une neutralisation exceptionnelle de la course si une intervention médicale importante sur le circuit est de nature à mettre en danger les participants et les personnes intervenants sur le lieu de l'accident.

- Cette demande est transmise au juge arbitre qui lui seul peut décider de cette neutralisation. Le juge arbitre prévient l'organisation et la décision est prise en commun accord.

- La décision est transmise au speaker qui en fait l'annonce.

- En cas de neutralisation temporaire de la course (cas de force majeure) les concurrents en piste sont stoppés après la ligne d'arrivée. Le dernier tour effectué est comptabilisé pour l'établissement du classement provisoire. Ils sont invités à regagner leurs boxes d'équipe respectifs par la sortie normale utilisée après chaque relais. Le chronométrage est arrêté au moment de l'arrivée de la 1ere équipe au classement provisoire.

- Il reprend au signal du juge arbitre de relancer la course. Un nouveau départ sera redonné depuis la zone de relais (zone moquette). Le relayeur qui reprend la course doit être dans la zone attribuée à son équipe.

- Une annonce officielle devra être faite 5 min avant le départ, ce délai doit permettre la mise en place des relayeurs dans leurs zones de relais.

- Au signal du Juge arbitre le drapeau de départ est abaissé et la course reprend.

Article 24. Arrivée et classement

La course se termine le dimanche à 16h soit au bout de 24H de course. Le drapeau à damier est alors agité au niveau de l'arche d'arrivée.

L'équipe (ou solo) vainqueur de la compétition est celle qui a parcouru la plus grande distance à l'issue des 24 heures. Cette distance est réalisée en totalisant les tours parcourus sur le circuit (de 4,185 Km).

Les chronométreurs stoppent le comptage des tours au bout de 24 Heures de course et le dernier tour commencé avant la fin de la course est comptabilisé même si il est achevé après les 24 Heures de course.

Les concurrents prenant le dernier relais et passant sous l'arche d'arrivée avant les 24H de course doivent terminer le tour en cours.

Toutes les autres équipes arrivant à la ligne après le signal d'arrivée doivent s'arrêter une fois la ligne d'arrivée passée.

Si deux équipes ou plus sont dans le même tour au moment du coup de canon final, alors la victoire se joue au premier qui franchit la ligne d'arrivée.

Si une neutralisation inférieure à 30 min a eu lieu le juge arbitre en concertation avec l'organisation peut proposer de finir la course plus tard en intégrant le temps de cette interruption de course pour faire un temps total d'épreuve de 24 HEURES.

(Exemple : Neutralisation de 18 min = une arrivée à 16 H 18 min.)

Article 25. Remise des prix

1. Les 3 premières équipes de chaque catégorie sont appelées sur le podium.

2. Aucun prix ne sera délivré en cas d'absence de l'équipe sur le podium.

Chapitre III. CATEGORIES ET TARIFS

Article 1. Le forfait inscription comprend

1. L'accès à la piste du prestigieux Circuit des 24 Heures du Mans
2. 1 Bracelet « accès paddock » par concurrent ;
3. La participation aux 24 Heures Rollers par équipe ;
4. L'accès au village rollers et aux animations ;
5. Un cadeau FINISHER à l'arrivée de la course ;
6. Le ravitaillement course ;
7. L'encadrement médical : médecins, secouristes, kinés, osthéo, etc. ;
8. L'accès aux boxes, douches et toilettes ;
9. Le système de puce électronique de chronométrage (2 puces par équipe) ;
10. Le dossard au nom de votre équipe ;
11. Le suivi par internet (et TV dans les stands) de l'évolution du classement ;
12. L'assurance (voir la rubrique assurance du règlement).

Article 2. Le forfait ne comprend pas

1. Les accès au camping (à acheter sur place) à 10 € pour les 3 nuits ;
2. Les accès supplémentaires à la piste « accès paddock » sont délivrés sur place au point info au tarif de 15 € euros les deux jours et de 5 € euros le dimanche, gratuit pour les moins de 12 ans).

Article 3. Catégories

6 catégories longboard sont proposées :

1 - En individuel : Catégorie « SOLO » :

- o Homme ;
- o Femme.

2 - En équipe relais de 2 : Catégorie « DUO » :

- o Hommes (ou mixtes) ;
- o Femmes.

3 - En équipe relais de 3 à 6 personnes : Catégorie « ENDURO » :

- o Hommes (ou mixtes) ;
- o Femmes.

Handisport : il n'existe pas de classement ni de catégorie spécifique, les personnes en situation de handicap peuvent concourir dans les équipes citées ci-dessus, sans distinction.

Article 4. Spécificités des catégories :

Pour l'année 2018 :

1. Les catégories « SOLO », « DUO » et « ENDURO » sont ouvertes aux personnes majeures à la date du départ de la course le samedi ;
2. Les catégories « Equipe Hommes » peuvent être aussi composées de femmes. Ces équipes dites aussi mixtes sont classées en catégorie « Hommes » ;
3. Les catégories « Equipe Femmes » (ENDURO et DUO) doivent être composées exclusivement de femmes ;

Chapitre IV. INSCRIPTIONS

Article 1. Modalités d'inscription

1. Toutes les inscriptions sont effectuées **EXCLUSIVEMENT** en ligne sur notre site internet via, le système de paiement sécurisé du CIC. **Aucune inscription reçue en courrier papier ne sera traitée.**
2. Pas d'inscriptions sur place. Clôture des inscriptions le SAMEDI précédent la manifestation.
Pour l'édition 2018: le samedi 23 JUIN 2018.

Article 2. Tarifs

Les tarifs d'inscriptions sont présentés dans le formulaire sur le site www.24rollers.com

Article 3. Retrait des dossards

Une seule personne de l'équipe peut se rendre au secrétariat avec les pièces de tous les concurrents de l'équipe. La présence physique de chaque équipier n'est pas indispensable, toutefois les concurrents devront pouvoir être joints par téléphone en cas de litige.

Article 4. Pièces à fournir au moment du retrait des dossards

Pour retirer les dossards, chaque représentant d'équipe devra fournir sur place **pour chacun** des membres de son équipe :

- La photocopie d'une pièce d'identité ;
- La photocopie de la licence FFRS 2017-2018 ou d'une fédération étrangère affiliée à la Fédération Internationale de Roller Skating mentionnant :
« Certificat Médical : **compétition** » ou « Certificat Médical : **OUI** » ;
- A défaut de licence sportive, **un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du longboard ou Skateboard en compétition** datant de moins de 12 mois à la date de l'épreuve. En 2018 le samedi 30 JUIN. Le mot compétition est obligatoire sur le certificat médical.
- **La Licence FFH (handisport) seule ne suffit pas pour participer à l'épreuve ;**

Article 5. Le pack équipe

En contrepartie des éléments cités dans l'Article 35., le représentant de l'équipe recevra :

- 2 puces électroniques de chronométrage (se référer à l'Article 16. du présent règlement) ;
- 1 dossard pour chacun de membres de son équipe ;
- 1 bâton relais (sauf pour la catégorie solo) ;
- 1 bracelet « compétition » pour chaque membre de l'équipe inscrit et présent à l'épreuve (Tous les documents fournis et validés) : 6 équipiers inscrits et présents = 6 bracelets ;

Article 6. Assurances

Les licenciés sont assurés avec leur licence FFRS. La FFRS a souscrit une assurance pour les non licenciés FFRS **présentant aux organisateurs de compétitions un certificat médical ne contre-indiquant pas la pratique du longboard en compétition.** Cette assurance inclus la garantie Responsabilité Civile et la garantie indemnisation des dommages corporels. Cette dernière garantit en complément de la sécurité sociale et de tout organisme complémentaire le remboursement des frais :

- Médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques ;
- D'hospitalisation dans un hôpital public ou privé ou en clinique ;
- De cure thermale ;

- Le versement d'un capital dès le premier point d'incapacité permanente partielle et de capitaux en cas de décès

Pour plus d'informations (règlements forfaitaires), rapprochez-vous de la Fédération Française de Roller Sport qui vous fera connaître les différentes conditions.

Article 7. Fichier informatique

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant déclare accepter de figurer sur un fichier informatique. Il peut exercer son droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant et figurant sur ce fichier. L'organisateur s'engage à ne pas diffuser ce fichier. Du fait de l'acceptation du présent règlement, et conformément à l'article L 212-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, chaque participant cède pour une durée illimitée et à titre gracieux au bénéfice de l'organisateur, **les droits d'utilisation de son image** saisie dans le cadre des activités de l'organisateur, aux fins de reproduction, par tous moyens et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

Chapitre V. PROGRAMME

Article 1. LA COMPÉTITION DES 24 HEURES ROLLERS et LONGBOARD

CHRONOLOGIE :

- 18h-21h vendredi et 8h-11h samedi : RETRAIT DES DOSSARDS :

Au pôle « retrait de dossards » au cœur du Circuit BUGATTI (suivre fléchage)

- 11h30 samedi : LA PARADE ROLLERS & LONGBOARDS:

En guise d'échauffement et de reconnaissance du circuit. Tous les participants aux 24 Heures Rollers & Longboard s'élancent pour la traditionnelle Parade. Ce défilé **obligatoire** pour tous les participants aux 24 Heures Rollers & Longboard est d'une distance d'environ 8 km. Il se compose de 2 tours du circuit. C'est un bon moyen (le seul) de reconnaître le parcours avant l'épreuve. Ouvert également aux personnes extérieures (accompagnateurs, non concurrents aux 24H, public). Aucune obligation de certificat médical n'est demandée pour participer à la Parade qui est également gratuite. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte responsable. **Le port du casque est obligatoire.**

- 14H samedi : LES QUALIFICATIONS :

A 14 Heures précises, chaque équipe, ou solo présente un membre muni d'une puce de chronométrage à la cheville, pour une séance de qualification (meilleur temps sur 300m) qui détermine la position sur la ligne de départ. Toute absence à cette épreuve de qualification entraînera un départ en fond de grille.

- 16H SAMEDI : LE GRAND DÉPART DES 24 H :

La présence de chacun des membres de l'équipe n'est pas indispensable au moment du départ. Le départ de l'épreuve s'effectue à **16 heures précisément. 1 seul et unique** représentant de l'équipe **le témoin en main**. Le départ se fait dans la tradition « 24H moto » avec les athlètes d'un côté de la piste et les chaussures de l'autre. « Au coup de canon », les concurrents traversent la piste, enfilent leurs chaussures et s'élancent pour **2 tours minimum**.

- 15H45 DIMANCHE : DERNIER RELAIS :

Au bout de 23H45 de course (H-15 minutes), **il n'est plus possible de passer de relais** et le représentant de l'équipe devra assurer à lui seul les 15 dernières minutes de course. Lors du dernier tour, il est **interdit d'accompagner le dernier relayeur de votre équipe**.

16H DIMANCHE : ARRIVÉE :

La course se termine **le dimanche à 16h soit au bout de 24H de course**. Le drapeau à damier est alors agité au niveau de l'arche d'arrivée.

L'équipe (ou solo) vainqueur de la compétition est celle qui a **parcouru la plus grande distance à l'issue des 24 heures. Cette distance est réalisée en totalisant les tours parcourus sur le circuit (de 4,185 Km)**.

Les chronométrateurs stoppent le comptage des tours au bout de 24 Heures de course et le dernier tour commencé avant la fin de la course est comptabilisé même si il est achevé après les 24 Heures de courses.

- 16H20 DIMANCHE : REMISE DES PRIX

Les 3 premières équipes de chaque catégorie sont appelées sur le podium. Aucun prix ne sera délivré en cas d'absence de l'équipe sur le podium :

o Solo :

☑ Homme : 1er, 2ème, 3ème ;

☑ Femme : 1ère, 2ème, 3ème ;

o Duo :

☒ Duo Hommes ou Mixte : 1er, 2ème, 3ème ;

☒ Duo Femmes : 1ère, 2ème, 3ème ;

o Enduro :

☒ Equipes Hommes ou Mixtes : 1er, 2ème, 3ème ;

☒ Equipes Femmes : 1ère, 2ème, 3ème ;

Chapitre VI. REGLEMENT INTERIEUR DU SITE

Article 1. Camping

Le camping est ouvert à tous (participants, accompagnateurs, public).

Article 2. Horaires d'ouverture du camping

Vendredi de 14H à minuit précises,

Du samedi (à partir de 7h du matin) jusqu'au lundi (10h). **A noter** : l'accès au circuit (piste, boxes et village) est fermé le vendredi 1er juillet.

Article 3. Tarifs camping

L'accès au camping intérieur (emplacement + douches + toilettes) coûte 10 €/personne, 10€/véhicule (Voiture, Caravane, Camping-car, Moto, Bus) **pour le total des 3 nuits.**

Forfait unique, du vendredi au lundi (à régler sur place à l'entrée). Une pastille pour coller sur le pare-brise de chaque véhicule et un bracelet par personne vous seront alors délivrés.

Article 4. Véhicules

Tout véhicule entrant dans le camping doit s'acquitter du tarif d'entrée (quand bien même le véhicule ne vient que déposer le matériel). Les bus ne stationnent pas au milieu des tentes, mais sur le parking prévu à cet effet à l'intérieur du camping.

Article 5. Vivre ensemble

Chaque personne est priée de respecter la tranquillité des autres campeurs et de limiter au maximum les désagréments sonores, de jour comme de nuit.

Article 6. Responsabilité

L'organisation met en place un service de sécurité approprié dans les différents campings et parkings. Cependant, celle-ci décline toute responsabilité en cas de vols ou dégradations de quelques matériels que ce soit.

Article 7. Électricité

Merci de prévoir des prises adaptateurs mâles pour avoir accès à l'électricité.

Article 8. Barbecue

Les barbecues sont autorisés avec toutes les précautions d'usages, consistant notamment à récupérer un extincteur à l'accueil du camping, en contrepartie d'une pièce d'identité, sans quoi, votre responsabilité sera systématiquement engagée.

Article 9. Emplacement

La délimitation de son emplacement par de la rubalise ou assimilés n'est pas autorisée.

Article 10. Tentes hors camping

Il est interdit également de planter sa tente en dehors du camping (même dans les boxes) sous peine d'exclusion de l'équipe (+ fourrière).

Article 11. Loges

Chaque équipe à la possibilité de réserver une loge, située juste au-dessus des boxes. Voir conditions et modalités spécifiques dans le site internet.

Article 12. Boxes

Des boxes sont mis à disposition des équipes. C'est un espace d'attente avant de prendre son relais. Ce n'est en **aucun cas un endroit approprié pour dormir** (plusieurs solutions d'hébergement s'offrent à vous). Les boxes sont livrés nus et accueillent plusieurs équipes. Ils n'ouvrent qu'au retour

de la Parade. Chaque équipe peut y installer ses propres chaises et tables. Chaque équipe dispose de **8 m² environ** (matérialisés au sol) pour déposer ses affaires, merci de respecter votre emplacement. Dans les boxes et dans toute la zone des paddocks, il est strictement **interdit de fumer** sous peine d'exclusion définitive et sans appel de l'équipe toute entière (3 000 litres d'essence sous chaque box). Les capitaines présents dans chaque box sont solidairement responsables des dégâts occasionnés à l'intérieur.

Article 13. Accès boxes pour les accompagnateurs

Chaque équipe, peut être suivie par plusieurs accompagnateurs (managers ou autres) lesquels peuvent accéder aux boxes moyennant 15 € d'accès par accompagnateur le samedi et 5 € le dimanche. Les « Pass PADDOCK » accompagnateurs sont à retirer au point info.

Article 14. Coaches et accompagnateurs

Les coaches et accompagnateurs n'ont pas accès à la piste, ni à la zone de relais moquettée pour des raisons évidentes de sécurité. Ils peuvent suivre la course derrière les barrières (à 2 mètres de la zone de relais), ont accès aux boxes et aux tribunes. Ils peuvent bénéficier du village et de ses animations.

Article 15. Attribution des boxes

ATTENTION, le nom de votre équipe LONGBOARD déterminera votre numéro de box. L'organisation effectue la répartition des équipes dans les boxes en classant par ordre alphabétique les noms d'équipe. C'est pourquoi, si vous souhaitez être dans le même box qu'une autre équipe, assurez-vous d'avoir choisi 2 noms d'équipe proches (par ex : AM Sports 1 et AM Sports 2...). Vous pouvez modifier le nom de votre équipe à tout moment en vous connectant à votre compte.

Article 16. Attribution des boxes LONGBOARD

Les participants LONGBOARD SOLO DUO et ENDURO sont regroupés dans les premiers boxes au début de la ligne droite d'arrivée, près de leur zone moquette sur la piste.

Article 17. Respect de l'environnement

Le circuit du Mans est un lieu unique au monde qui doit rester propre. Les concurrents s'engagent donc à respecter cet endroit mythique, haut lieu de manifestations sportives. Restituer son emplacement de camping et son box propre sont des coutumes d'usages très appréciées de l'organisation et de l'ACO propriétaire du circuit. Il est demandé à chaque équipe de laisser son box et son emplacement de camping propre.

Article 18. Suiveurs et photographes

Il est interdit de suivre un concurrent sur la piste avec un vélo, scooter ou autres. Les photographes et cameramen amateurs **sans carte de presse officielle** peuvent prendre des photos dans la ligne droite des stands, du haut des tribunes, dans le village et en haut de la montée du Dunlop (Zone public = NOUVEAU)

Article 19. Accès à la piste

En dehors des compétiteurs, seuls les photographes munis d'une « CARTE DE PRESSE OFFICIELLE » ou accrédités par l'organisation ont accès à la piste.

Article 20. Animaux

Les chiens et autres animaux **ne sont pas acceptés** dans l'enceinte générale du circuit.

Chapitre VII. MEDICAL

Article 1. Services Généraux

Un PC médical est installé au centre du circuit et des équipes de secouristes seront postées sur le parcours. L'équipe médicale peut décider de la mise hors course d'un concurrent. Les médecins de l'épreuve peuvent à tout moment contrôler l'état de santé d'un participant et lui interdire de poursuivre s'il y a lieu.

Article 2. Évacuation vers les centres hospitaliers du Mans

Le PC médical des 24H Rollers & Longboards évacue les participants victimes d'accidents graves vers les centres hospitaliers du Mans. Pour toutes interventions d'une ambulance ou véhicule médicale sur la piste, l'accompagnement et la protection avec les motards est obligatoire. Le responsable médical en fait la demande auprès du responsable des motards et du juge arbitre qui mettent en place dans les meilleurs délais la sécurisation de l'intervention.

Article 3. Frais d'évacuation

Pour gérer ces évacuations, nous demandons à tous les participants de se munir d'au moins une photocopie de leur carte vitale et de leur carte de mutuelle. Ces documents doivent être rassemblés par les capitaines de chaque équipe. Ils pourront être à tout moment exigés par l'organisation. Dans le cas contraire, un montant de 120 € (remboursable par la suite) sera demandé à la personne pour le transport. **Attention !** Dans tous les cas, toute évacuation doit être régulée par le PC médical de l'organisation. Il est fortement déconseillé aux participants de se présenter eux-mêmes aux urgences hospitalières, sans avoir préalablement consulté l'avis des médecins de l'organisation, ceci dans l'objectif de réduire votre attente aux Urgences. **Pour les participants étrangers** ne bénéficiant pas de la sécurité sociale française, un montant de 120 € sera exigé pour toute évacuation. Ce montant est remboursable en fonction de vos systèmes d'assurance.